



CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 avril 2021 à 18h00 – Salle des Trois Saules

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame La Maire ouvre la séance.

Ouverture de la séance à 18h06

Fin de la séance à 19h44

1 - Karine HUNKELER	P	8 - Daniel POUILLAIN	P	14 - Guy SOULET	P
2 - Gilles FRELAUT	P	9 - Laurence LAINE	P	15 - Stéphanie SOULET	P
3 - Mireille ELIE	P	10 - Joël BANCE	A	16 - Jacky HUCHER	A
4 - Bruno LAROSE	P	11 - Philippine CARTEL	AP	17 - Michèle BELLET	P
5 - Sabrina CATEL	P	12 - Vincent BEUZELIN	AP	18 - Jean-Marc PRUVOST	P
6 - Pascal TACCONI	P	13 - Sandrine LUCAS	AP	19 - Armelle MOUSSE	AP
7 - Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,
Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,
Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,
Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE
Jacky HUCHER

Nomination d'un secrétaire de séance : Sabrina CATEL

Désignation d'un auxiliaire au secrétaire de séance : Amélie ANTUNES, Directrice Générale des Service

Madame la Maire demande autorisation au Conseil Municipal de voter toutes les délibérations à mains levées, l'unanimité est obligatoire.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
_ / _	_ / _	_ 17 _

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la modification de l'ordre du jour :
Ajout du point :

- Accompagnement Juridique, Financier et d'aide à la décision.

Durant la présentation des documents budgétaires, les différents points de l'ordre du jour ont été redéfinis afin de permettre une continuité logique dans la présentation, à savoir :

- Adoption du compte administratif 2020 – Budget principal
- Adoption du compte de gestion 2020 – Budget principal
- Adoption du compte administratif 2020 – Budget annexe eau et assainissement
- Adoption du compte de gestion 2020 – Budget annexe eau et assainissement
- Adoption du compte administratif 2020 – Budget annexe assainissement non collectif
- Adoption du compte de gestion 2020 – Budget annexe assainissement non collectif
- Affectation du résultat du budget principal
- Affectation du résultat du budget annexe eau et assainissement
- Adoption du budget principal 2021
- Adoption du budget annexe eau et assainissement 2021
- Adoption du budget annexe assainissement non collectif 2021
- Vote des taux de fiscalité
- Subventions 2021

ADMINISTRATION GENERALE

PROCES VERBAL DU 31/03/2021

Document joint à la convocation.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
—	—	__17__

27-2021 / MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE, FINANCIER ET D'AIDE A LA DECISION

Madame la Maire a souhaité faire appel à un chargé de mission stratégie financière, Monsieur Thomas BORDONALI, pour accompagner la collectivité dans la réalisation de son budget 2021. Délibération votée au Conseil Municipal du 16 février 2021.

Monsieur Thomas BORDONALI accompagne la collectivité depuis plusieurs semaines sur l'analyse budgétaire rétrospective et l'élaboration du budget principal et des budgets annexes.

Durant les études menées, il apparaît nécessaire d'élargir la mission en prenant en considération l'analyse des besoins sociaux de la commune de Saint-Saëns et les nouvelles prérogatives qui pourraient être transférées au CCAS en terme budgétaire.

Ainsi, la mission comprend une partie sur l'analyse des besoins sociaux de la Commune de Saint-Saëns dont le cout s'élève à 2 500 €, et une seconde partie sur l'étude et la préparation budgétaire qui s'élève à 2 000 €.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette mission et d'autoriser Madame la Maire à inscrire la dépense au Budget et de signer tous documents afférents à la présente délibération.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
_ / _	_ / _	_17_

FINANCES

DELIBERATIONS JOINTES EN ANNEXE

28-2021 / Adoption du compte administratif 2020 – Budget principal

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
3	_ / _	_12_

29-2021 / Adoption du compte de gestion 2020 – Budget principal

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
3	_ / _	_14_

30-2021 / Adoption du compte administratif 2020 – Budget annexe eau et assainissement

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
_ / _	_ / _	_15_

31-2021 / Adoption du compte de gestion 2020 – Budget annexe eau et assainissement

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
_ / _	_ / _	_17_

32-2021 / Adoption du compte administratif 2020 – Budget annexe assainissement non collectif

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> </u> / <u> </u>	<u> </u> / <u> </u>	<u> 15 </u>

33-2021 / Adoption du compte de gestion 2020 – Budget annexe assainissement non collectif

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> </u> / <u> </u>	<u> </u> / <u> </u>	<u> 17 </u>

34-2021 / Affectation du résultat du budget principal

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> 3 </u>	<u> </u> / <u> </u>	<u> 14 </u>

35-2021 / Affectation du résultat du budget annexe eau et assainissement

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> </u> / <u> </u>	<u> </u> / <u> </u>	<u> 17 </u>

36-2021 / Adoption du budget principal 2021

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> 3 </u>	<u> </u> / <u> </u>	<u> 14 </u>

37-2021 / Adoption du budget annexe eau et assainissement 2021

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> 3 </u>	<u> / </u>	<u> 14 </u>

38-2021 / Adoption du budget annexe assainissement non collectif 2021

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> 3 </u>	<u> / </u>	<u> 14 </u>

39-2021 / Vote des taux de fiscalité

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> — </u>	<u> — </u>	<u> 17 </u>

40-2021 / Subventions 2021

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
<u> / </u>	<u> / </u>	<u> 17 </u>

QUESTIONS DIVERS

- Petites Villes de Demain,

La ville est lauréate de ce dispositif conjointe avec la ville de Neufchâtel en Bray. Une fiche de poste est à l'étude pour le recrutement d'un chargé de projet dont la rémunération chargée sera prise en charge à hauteur de 75 % par l'état, plafonné à 40 000 €/an.
Ces missions seront l'analyse et la conduite de chacun des projets inscrits dans le programme « PVD ».

- Stage Master Culture et Patrimoine

La municipalité accueille durant 4 mois un stagiaire en master 1 Patrimoine. Monsieur Tien Thinh Do a pour mission le projet du Cinéma-Théâtre, de la rénovation intérieure, à l'accessibilité des différentes salles et le développement culturel.



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT- SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,
Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,
Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,
Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE
Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Variation CA 2019-CA 2020
TOTAL DES DEPENSES		1 967 971,84	1 940 085,05	-1,42%
011	Charges à caractère général	645 232,20	567 526,62	-12,18%
012	Charges de personnel	884 748,24	927 882,39	4,86%
014	Atténuations de produits	119 302,00	109 474,00	-8,24%
65	Autres charges de gestion courante	204 646,68	210 250,91	2,74%
66	Charges financières	42 304,61	26 546,77	-37,25%
67	Charges exceptionnelles	2 764,43	3 421,85	23,78%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 973,58	94 985,51	39,74%
DEPENSES DE TRANSFERT		1 967 971,84	1 940 085,05	-1,42%
TOTAL DES RECETTES		2 325 387,17	2 269 822,59	-2,39%
013	Atténuations de charges	38 411,97	29 369,28	-23,54%
70	Produits du domaine et ventes	141 023,73	62 718,63	-55,53%
73	Impôts et taxes	1 109 863,59	1 060 685,35	-4,43%
74	Dotations, subventions et participations	896 816,63	951 628,46	6,13%
75	Produits de gestion courante	136 398,96	117 656,22	-13,73%
76	Produits financiers	74,13		-100,00%
77	Produits exceptionnels	239,60	22 306,62	9209,94%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 568,54	25 447,99	890,76%
RECETTES DE TRANSFERT		2 325 387,17	2 269 822,59	-2,39%
Résultat de l'exercice :			329 737,54	

Pour : 12
Contre : -
Abstention : 3
1/2



Vue d'ensemble - section d'investissement

DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Variation CA 2019 - CA 2020
TOTAL DES DEPENSES		669 664,68	351 530,29	-41,51%
1001	Solde d'exécution reporté	99 813,41	67 934,89	-28,25%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 303,48	0,00	-100,00%
20	Immobilisations incorporelles	161,00	926,62	8,97%
21	Immobilisations corporelles	15 726,80	3 963,80	-74,80%
25	Immobilisations en cours	4 657,20	0,00	-100,00%
Opération 142	LE VIVIER	14 657,20	29 801,80	104,08%
Opération 143	MATERIEL VOIRIE ET DIVERS	232 315,08	18 432,88	-92,07%
Opération 144	BÂTIMENTS COMMUNAUX	38 295,90	116 417,12	496,80%
Opération 149	VOIRIE	62 738,80	48 898,48	-22,07%
Opération 151	ECLAIRAGE PUBLIC	10 708,80	498,68	-95,39%
Opération 158	SIGNALISATION	10 577,88	5 327,12	-49,15%
Opération 175	ATELIER TECHNIQUE	4 956,88	1 994,21	-59,60%
Opération 192	BIBLIOTHÈQUE	238,80	238,80	0,00%
Opération 193	TERRAIN DE FOOTBALL	44 462,08	10 076,14	-77,39%
Opération 199	TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE	71 638,96	2 386,88	-96,66%
Opération 232	HOTEL DE VILLE	2 386,88	202,00	-91,51%
Opération 233	MATERIEL ROULANT	1 857,71	3 947,00	112,57%
Opération 240	ILLUMINATIONS DE NOËL	11 908,19	0,00	-100,00%
Opération 241	TERRAINS DE JEUX ENFANTS	5 980,00	0,00	-100,00%
Opération 242	COMPLEXE SPORTIF DE LA VARENNE	5 916,00	0,00	-100,00%
Opération 244	CLUB DES ANGES LE PRELIRE	2 568,54	25 447,99	890,76%
Opération 245	REHABILITATION PATRIMOINE	28 959,92	13 077,59	-54,77%
Opération 249	AMÉNAGEMENT SKATE BOARD	0,00	445,70	100,00%
Opération 9999	ARTICLES INVENTAIRE	0,00	0,00	0,00%
1000	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00%
1001	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00%
1002	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00%
DEPENSES DE L'EXERCICE		602 846,68	513 790,55	-14,74%
TOTAL DES RECETTES		602 846,68	513 790,55	-14,74%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	63 290,08	122 431,43	93,48%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	417 756,00	280 776,00	-66,87%
11	Subventions d'investissement	21 675,00	2 500,00	-88,57%
13	Subventions d'investissement	67 873,60	94 926,51	39,78%
1090	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 959,92	13 077,59	-54,77%
1091	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00%
RECETTES DE L'EXERCICE		602 846,68	513 790,55	-14,74%
Solde d'exécution N-1 de la section d'investissement :			162 280,29	
Décaissements provisionnels de la section d'investissement :				

Il est demandé aux membres du Conseil municipal, d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal.
Madame la Maire n'ayant pas pris en vote conformément au CGCT.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal décide de voter le compte administratif 2020 de la commune par chapitre.

Le Conseil municipal approuve chacun des chapitres en fonctionnement et en investissement du compte administratif 2020 du budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire,

Karine HUNKELER



Pour : 12
Contre : -
Abstention : 3
2/2

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE DE
GESTION 2020
BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT- SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,
Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,
Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,
Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE
Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la commune) ;
- Le bilan comptable de la commune, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2020 afférent au budget principal de la commune et le compte administratif 2020 afférent au budget principal la commune,

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Par affectés à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-280 776,00		162 260,26	-118 515,74
Fonctionnement	1 302 393,12	280 776,00	329 734,54	1 351 348,06

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2020 relatif au budget principal de la commune.

Le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune est adopté par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire,
Karine HUNKELER

Pour : 14
Contre : -
Abstention : 3

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE
EAU ET ASSAINISSEMENT

L’an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois
Saules à SAINT-SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,
Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,
Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,
Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE
Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l’adoption du compte administratif ;

Vue d’ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Variation CA 2019 CA 2020
	TOTAL DES DEPENSES	82 962,66	93 162,83	12,29%
011	Charges à caractère général	4 145,04	16 933,81	308,53%
65	Autres charges de gestion courante		55,00	
66	Charges financières	47 065,62	44 422,02	-5,62%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 752,00	31 752,00	0,00%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	82 962,66	93 162,83	12,29%
	TOTAL DES RECETTES	279 791,44	187 121,73	-33,12%
70	Produits du domaine et ventes	279 791,44	187 121,73	-33,12%
	RECETTES DE L'EXERCICE	279 791,44	187 121,73	-33,12%
	Résultat de l'exercice :	196 828,78	93 958,90	

Pour : 15
Contre : -
Abstention : -
1/2

Vue d'ensemble - section d'investissement



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEE
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Variation CA 2019 CA 2020
	TOTAL DES DEPENSES	470 135,84	180 715,54	-61,54%
16	Emprunts et dettes assimilées	73 416,80	71 159,07	-3,08%
20	Immobilisations incorporelles	16 930,93	1 110,00	-93,44%
23	Immobilisations en cours	345 922,11	108 446,47	-68,65%
13	Subventions d'investissement	33 866,00	-	-100,00%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	470 135,84	180 715,54	-61,54%
	TOTAL DES RECETTES	327 909,92	220 773,82	-32,67%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-	15 832,62	100,00%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	258 750,61	50 976,53	-80,30%
13	Subventions d'investissement	3 541,31	122 212,67	3351,06%
1040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 752,00	31 752,00	0,00%
	RECETTES DE L'EXERCICE	327 909,92	220 773,82	-32,67%
	Solde d'exécution N-1 de la section d'investissement :	-142 225,92	40 058,28	
	Déséquilibre prévisionnel de la section d'investissement :			

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020 relatif au budget annexe eau et assainissement de la commune.

Sur proposition de , le Conseil municipal décide de voter le compte administratif 2020 du budget annexe eau et assainissement de la commune par chapitre.

Le Conseil municipal approuve chacun des chapitres en fonctionnement et en Investissement du compte administratif du budget annexe eau et assainissement de la commune pour 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire,
Karine HUNKELER

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.

Pour : 15
Contre : -
Abstention : -
2/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE DE
GESTION 2020
BUDGET ANNEXE
EAU ET ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT- SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mirelle ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,
Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,
Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,
Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /**Absents :**

Joël BANCE
Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.
Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la commune) ;
- Le bilan comptable de la commune, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le Juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2020 afférent au budget annexe eau et assainissement de la commune et le compte administratif 2020 afférent au budget annexe eau et assainissement de la commune,

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-58 976,53		40 038,28	-10 918,25
Fonctionnement	804 936,94	50 978,53	93 858,90	847 973,31

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2020 relatif au budget annexe eau et assainissement de la commune.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe eau et assainissement est adopté à XXX par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire

Karine HUNKELER

Pour : 17
Contre : -
Abstention : -

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT-SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,
Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,
Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,
Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /**Absents :**

Joël BANCE
Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Variation CA 2019 CA 2020
	TOTAL DES DEPENSES	673,49	499,24	-25,87%
011	Charges à caractère général	105,40		-100,00%
66	Charges financières	568,09	499,24	-12,12%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	673,49	499,24	-25,87%
	TOTAL DES RECETTES	7 542,00	8 963,32	18,85%
70	Produits du domaine et ventes	7 542,00	8 963,32	18,85%
	RECETTES DE L'EXERCICE	7 542,00	8 963,32	18,85%
	Résultat de l'exercice :	6 868,51	8 464,08	

Pour : 15
Contre : -
Abstention : -
1/2



VILLAGE DE
SAINT-SAENS

DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Variation CA 2019 CA 2020
	TOTAL DES DEPENSES	7 824,20	7 893,05	0,88%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 824,20	7 893,05	0,88%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	7 824,20	7 893,05	0,88%
	TOTAL DES RECETTES	0,00	0,00	
	RECETTES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	
	Solde d'exécution N-1 de la section d'investissement :	-7 824,20	-7 893,05	
	Déséquilibre prévisionnel de la section d'investissement :			

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2020 relatif au budget annexe assainissement non collectif de la commune.

Madame la Maire n'ayant pas pris en vote conformément au CGCT.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal décide de voter le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement non collectif de la commune par chapitre.

Le Conseil municipal approuve chacun des chapitres en fonctionnement et en investissement du compte administratif du budget annexe assainissement non collectif de la commune pour 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire,
Karine HUNKELES

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.

Pour : 15
Contre : -
Abstention : -
2/2



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT- SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippe CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippe CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,

Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,

Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,

Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE

Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 1612-12 et L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant la nécessité d'adopter chaque année le compte de gestion de chaque budget. A ce titre, ce même compte fait suite à la clôture de l'exercice. Il est formalisé par le comptable public de référence. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une **balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la commune) ;
- Le **bilan comptable** de la commune, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2020 afférent au budget annexe assainissement non collectif de la commune et le compte administratif 2020 afférent au budget annexe assainissement non collectif de la commune,

BUDGET SPAN	Produit de la commune (budget 2020)	Produit de l'investissement	Produit de la commune (exercice 2020)
ASSAINISSEMENT	50 916,47	-7 860,05	43 023,42
Concurrentiel	59 672,56	8 484,00	68 138,64

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter le compte de gestion 2020 relatif au budget annexe assainissement non collectif.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement non collectif est adopté par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire
Karine HUNKELER

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.

DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION COMPTE DE
GESTION 2020
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

Pour : 17
Contre : -
Abstention : -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois
Sauls à SAINT- SAËNS sous la présidence de Madame Karline HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karline HUNKELER,

Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,

Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,

Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE

Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant les règles de l'affectation du résultat ;

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif ;

Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- Le résultat (celui de la section de fonctionnement) ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- Les restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu le compte administratif 2020 du budget principal de la commune ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Réalisé en 2020	1 940 088,05	2 269 822,59
Résultat de l'exercice		329 734,54
Résultat de fonctionnement reporté		1 021 614,12
Résultat de fonctionnement cumulé		1 351 348,66

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Réalisé en 2020	351 530,29	513 790,55
Restes à réaliser	236 171,16	
Solde d'exécution N-1	280 776,00	
Besoin de financement	354 686,90	
Affectation obligatoire au 1068		354 686,90
Solde d'exécution à reporter sur 2021	118 515,74	
A reporter au 002		996 661,76

Pour : 14
Contre : -
Abstention : 3
1/2



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- **D'AFFECTER** le résultat comme suit pour le compte de l'année 2020,
- **DE COUVRIR** de manière obligatoire le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 354 686,90 euros,
- **D'INSCRIRE** le solde disponible au chapitre n°002 (résultat de fonctionnement reporté) à hauteur de 996 661,76 euros,

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat du budget principal.

Le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat du budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire,

Karine HUNNELER



*Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.*

Pour : 14
Contre : -
Abstention : 3



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT-SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,

Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,

Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,

Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE

Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant les règles de l'affectation du résultat ;

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être Intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif ;

Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- ✓ Le résultat (celui de la section de fonctionnement) ;
- ✓ Le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- ✓ Les restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe eau et assainissement ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Depenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Réalisé en 2020	93 162,83	187 121,73
Résultat de l'exercice		93 958,90
Résultat de fonctionnement reporté		764 020,41
Résultat de fonctionnement cumulé		847 979,31

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Depenses d'investissement	Recettes d'investissement
Réalisé en 2020	180 715,54	220 773,82
Restes à réaliser	0,00	
Solde d'exécution N-1	50 976,53	
Besoin de financement	10 918,25	
Affectation obligatoire au 1068		10 918,25
Solde d'exécution à reporter sur 2021	10 918,25	
A reporter au 002		837 061,06

DATE DE CONVOCACTION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET ANNEXE
EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour : 17
Contre : -
Abstention : -
1/2



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

OBJET :
AFFECTATION DU RESULTAT
BUDGET ANNEXE
EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- **D’AFFECTER** le résultat comme suit pour le compte de l’année 2020,
- **DE COUVRIR** de manière obligatoire le besoin de financement de la section d’investissement à hauteur de 10 918,25 euros,
- **D’INSCRIRE** le solde disponible au chapitre n°002 (résultat de fonctionnement reporté) à hauteur de 837 061,06 euros,

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal décide d’affecter le résultat du budget annexe eau et assainissement.

Le Conseil municipal approuve l’affectation du résultat du budget annexe eau et assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire,
Karine HUMELER

*Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.*

Pour : 17
Contre : -
Abstention : -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois
Saules à SAINT- SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,

Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,

Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,

Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE

Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2020	Propositions 2021	Variation BP 2020-BP 2021
	TOTAL DES DEPENSES	3 254 560,11	3 078 261,76	-5,42%
011	Charges à caractère général	883 600,00	845 800,00	-4,28%
012	Charges de personnel	1 068 000,00	1 150 000,00	7,68%
014	Atténuations de produits	130 147,00	140 000,00	7,57%
65	Autres charges de gestion courante	220 314,12	234 342,00	6,37%
66	Charges financières	40 000,00	62 000,00	55,00%
67	Charges exceptionnelles	5 500,00	5 600,00	1,82%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 998,99	50 000,00	-48,45%
022	Dépenses imprévues	10 000,00	182 830,00	1728,30%
	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 454 962,11	2 615 572,00	6,52%
023	Virement à la section d'investissement	800 000,00	407 689,76	
002	Résultat de fonctionnement reporté			
	TOTAL DES RECETTES	3 243 009,11	3 078 261,76	-5,08%
013	Atténuations de charges	10 000,00	25 000,00	150,00%
70	Produits du domaine et ventes	123 800,00	167 600,00	35,38%
73	Impôts et taxes	1 137 147,00	986 000,00	-11,74%
74	Dotations, subventions et participations	802 000,00	775 000,00	-3,37%
74	Dotations, subventions et participations	123 000,00	123 000,00	0,00%
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	5 000,00	
77	Produits exceptionnels	45 447,99	0,00	-100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
	RECETTES D'INTERIEUR	1 221 194,99	1 081 600,00	-9,78%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 021 614,12	996 661,76	

Pour : 14
Contre : -
Abstention : 3
1/2



Vue d'ensemble - section d'investissement

DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	Libellé	Prévision 2020	RAR au 31/12	propositions 2021	Variation BP 2020-BP 2021
TOTAL DES DEPENSES		1 604 223,95	236 171,16	1 332 278,50	-26,85%
001	Salde d'exécution reporté	280 776,00	0,00	128 525,74	-57,79%
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	0,00	222 000,00	43,53%
20	Amortissements incorporels	0,00	0,00	149 951,26	
21	Amortissements corporels	12 000,00	494,15	345 000,00	2775,00%
23	Amortissements en cours	11 000,00	0,00	538 200,00	4792,73%
Opération 142	LE VIVIER	62 000,00			
Opération 143	MATERIEL VOIRIE ET DIVERS	148 000,00			
Opération 144	BÂTIMENTS COMMUNAUX	420 000,00			
Opération 149	VOIRIE	10 000,00	228 548,00		
Opération 151	ECLAIRAGE PUBLIC	30 000,00			
Opération 153	ACQUISITION DE TERREAINS	40 000,00			
Opération 158	SIGNALISATION		4 488,00		
Opération 159	TRAVAILX VOIRIE COMMUNALE	280 000,00			
Opération 228	IMMEUBLE RUE FELIX FAURE		2 640,00		
Opération 232	HÔTEL DE VILLE	43 000,00			
Opération 238	PANICOURS TOURISTIQUE	10 000,00			
Opération 240	CURTICES INVENTAIRE	5 000,00			
Opération 9999	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 447,95	0,00	50 000,00	-100,00%
040	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00		-50,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000,00	0,00		-100,00%
020	Dotations empruntées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 323 447,95	136 171,16	1 253 762,76	-5,21%
TOTAL DES RECETTES		1 615 774,95	0,00	1 588 443,66	-2,89%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	98 000,00	0,00	95 000,00	-3,06%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	280 776,00	0,00	254 095,96	-26,32%
13	Subventions d'investissement	240 000,00	0,00	565 073,08	135,85%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 998,95	0,21	50 000,00	-48,45%
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	50 000,00	-50,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	45 000,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		613 774,95	0,21	1 180 073,96	6,29%
021	Prélevement de la SF	800 000,00		408 689,76	

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter le budget principal 2021.

Sur proposition de la présidente, le Conseil municipal décide de voter le budget principal 2021 par chapitre.

Le Conseil municipal approuve chacun des chapitres en fonctionnement et en investissement du budget principal 2021.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Madame La Maire,
Karine HUNKELER

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.

Pour : 14
Contre : -
Abstention : 3
2/2



DATE DE CONVOCACTION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION BUDGET ANNEXE
EAU ET ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT-SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,

Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,

Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,

Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE

Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget.

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2020	Propositions 2021	Variation BP 2020-BP 2021
	TOTAL DES DEPENSES	1 094 020,41	1 077 061,06	-1,55%
011	Charges à caractère général	175 500,00	92 000,00	-47,58%
65	Autres charges de gestion courante	13 520,41	100,00	-99,26%
66	Charges financières	50 000,00	45 000,00	-10,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	32 000,00	-8,57%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	274 020,41	169 100,00	-38,29%
023	Virement à la section d'investissement	820 000,00	907 961,06	0,00
	TOTAL DES RECETTES	1 094 020,41	1 077 061,06	-1,55%
70	Produits du domaine et ventes	240 000,00	240 000,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		-100,00%
	RECETTES DE L'EXERCICE	340 000,00	240 000,00	-29,41%
002	Résultat de fonctionnement reporté	754 020,41	837 061,06	

Pour : 14
Contre : -
Abstention : 3

1/2



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : -

Présents : -

Votants : -

OBJET :
ADOPTION BUDGET ANNEXE
EAU ET ASSAINISSEMENT

Vue d'ensemble - section d'investissement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2020	propositions 2021	Variation BP 2020-BP 2021
TOTAL DES DEPENSES		1 153 976,53	970 879,31	-15,87%
001	Solde d'exécution reporté	50 976,53	10 918,25	-78,58%
16	Emprunts et dettes assimilées	72 000,00	72 000,00	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00	100 000,00	42,86%
23	Immobilisations en cours	701 000,00	787 961,06	12,41%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00		-100,00%
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		-100,00%
13	Subventions d'investissement	60 000,00		-100,00%
DEPENSES DE L'EXERCICE		1 153 976,53	970 879,31	-15,87%
TOTAL DES RECETTES		1 153 976,53	970 879,31	-15,87%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	98 000,00	20 000,00	-79,59%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	50 976,53	10 918,25	-78,58%
13	Subventions d'investissement	50 000,00		-100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	32 000,00	-8,57%
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		-100,00%
RECETTES DE L'EXERCICE		331 976,53	62 918,25	-81,14%
021	Virement de la section de fonctionnement	820 000,00	907 961,06	11,10%

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter le budget annexe eau et assainissement 2021.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal décide de voter le budget annexe eau et assainissement 2021 par chapitre.

Le Conseil municipal approuve chacun des chapitres en fonctionnement et en Investissement du budget annexe eau et assainissement 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame La Maire,

Karine HUNRELER

*Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.*

Pour : 14
Contre : -
Abstention : 3
2/2



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
ADOPTION BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT- SAËNS sous la présidence de Madame Karine HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanie SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karine HUNKELER,

Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,

Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,

Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE

Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vue d'ensemble - section de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Prévisions 2020	Propositions 2021	Variation BP 2020-BP 2021
	TOTAL DES DEPENSES	66 672,56	76 136,64	14,19%
011	Charges à caractère général	16 152,56	30 000,00	85,73%
66	Charges financières	520,00	600,00	15,38%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	16 672,56	30 600,00	83,54%
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	45 536,64	
	TOTAL DES RECETTES	66 672,56	76 136,64	14,19%
70	Produits du domaine et ventes	7 000,00	8 000,00	14,29%
	RECETTES DE L'EXERCICE	7 000,00	8 000,00	14,29%
002	Résultat de fonctionnement reporté	59 672,56	68 136,64	

Pour : 14
Contre : -
Abstention : 3
1/2

Vue d'ensemble - section d'investissement



DATE DE CONVOCATION

Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

OBJET :

ADOPTION BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

Chapitres	Libellé	Prévisions 2020	propositions 2021	Variation BP 2020-BP 2021
	TOTAL DES DEPENSES	100 916,47	88 560,06	-12,24%
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	8 000,00	-89,33%
20	Immobilisations incorporelles		80 560,06	
21	Immobilisations corporelles	25 916,47		-100,00%
	DEPENSES DE L'EXERCICE	100 916,47	88 560,06	-12,24%
	TOTAL DES RECETTES	100 916,47	88 560,06	-12,24%
001	Solde d'exécution reporté	50 916,47	43 023,42	
	RECETTES DE L'EXERCICE	50 916,47	43 023,42	-15,50%
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00	45 536,64	

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'adopter le budget annexe assainissement non collectif 2021.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal décide de voter le budget annexe assainissement non collectif 2021 par chapitre.

Le Conseil municipal approuve chacun des chapitres en fonctionnement et en investissement du budget annexe assainissement non collectif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame la Maire,

Karine HUNKELER

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.

Pour : 14

Contre : -

Abstention : 3

2/2

VILLE DE
SAINT-SAËNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en lieu extraordinaire de ses séances : Salle des Trois Saules à SAINT-SAËNS sous la présidence de Madame Karline HUNKELER, maire de SAINT-SAËNS.

Karine HUNKELER	P	Daniel POUILLAIN	P	Guy SOULET	P
Gilles FRELAUT	P	Laurence LAINE	P	Stéphanle SOULET	P
Mireille ELIE	P	Joël BANCE	A	Jacky HUCHER	A
Bruno LAROSE	P	Philippine CARTEL	AP	Michèle BELLET	P
Sabrina CATEL	P	Vincent BEUZELIN	AP	Jean-Marc PRUVOST	P
Pascal TACCONI	P	Sandrine LUCAS	AP	Armelle MOUSSE	AP
Valérie FERLET	P				

Pouvoirs :

Philippine CARTEL donne pouvoir à Karline HUNKELER,

Vincent BEUZELIN donne pouvoir à Sabrina CATEL,

Sandrine LUCAS donne pouvoir à Valérie FERLET,

Armelle MOUSSE donne pouvoir à Michèle BELLET

Absents Excusés : /

Absents :

Joël BANCE

Jacky HUCHER

Sabrina CATEL a été élue secrétaire de séance.

Amélie ANTUNES, DGS, a été désignée, auxiliaire à la secrétaire sans prendre part au vote.

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), les collectivités territoriales et leurs groupements doivent transmettre aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives au vote des taux avant 15 avril de chaque année, le 30 avril, l'année du renouvellement des assemblées.

L'année 2021 est la première année de non-perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) par les collectivités territoriales. La dernière tranche de THRP encore en vigueur est perçue par l'Etat jusqu'en 2023 en lieu et place des collectivités territoriales. Dorénavant, ces dernières perçoivent de la part de l'Etat une compensation au titre de la THRP. Par conséquent, les collectivités territoriales ne votent plus de taux de THRP qui est figé à celui de 2019.

Il est à noter que la commune de Saint-Saëns continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les logements vacants mais que leurs taux sont figés jusqu'en 2023 date à laquelle le pouvoir de taux sera restitué aux collectivités territoriales.

Concernant la fiscalité économique, le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) est maintenu à 17,06 %. Dans le contexte économique et sanitaire, la commune fait le choix de ne pas augmenter la charge fiscale pesant sur les entreprises en conservant pour 2021 un taux identique à celui adopté en 2020. Le produit prévisionnel attendu correspondant à ce taux de CFE est de 83 833 euros pour le compte de l'année 2021.

Enfin, concernant les taxes foncières, à savoir les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), les taux proposés sont respectivement de 44,32 % et de 39,87 %, soit un produit attendu prévisionnel de 811 056 euros pour la TFPB et 60 323 euros pour la TFPNB. Il est à noter que la suppression de la taxe d'habitation pour les communes a eu pour conséquence le transfert d'une fraction de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de Seine-Maritime pour compenser le manque à gagner. Il s'agit d'un taux de 25,36 % de TFPB départemental qui est appliqué pour la commune de Saint-Saëns en 2021.

DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
VOTE DES TAUX DE FISCALITE
LOCALE

Pour : 17
Contre : -
Abstention : -



DATE DE CONVOCATION
Le 08 avril 2021

DATE D’AFFICHAGE
Le 08 avril 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

OBJET :
VOTE DES TAUX DE FISCALITE
LOCALE

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1609 *nonies* C, 1636 B *sexies*, 1636 B *decies*, 1638 0 bis et 1639 A ;

Vu l'état fiscal 1259 transmis par les services de la Direction départementale des finances publiques ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- **DE VOTER** les taux de fiscalité locale pour l'année 2021 conformément à l'état fiscal 1259 sans augmentation de taux :
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,32 %**, dont 25,36 % de taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,87 % ;**
 - **Cotisation foncière entreprises : 17,06 %.**

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil municipal décide de voter les taux de fiscalité locale 2021.

Le Conseil municipal vote les taux de fiscalité locale 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



*Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-préfecture de Dieppe et de sa publication à la mairie.*

Pour : 17
Contre : -
Abstention : -

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

1. TAUX FISCAL COMMUNAL

Taxe foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste	1 647
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
d. Locaux Industriels	0
Taxe foncière (non bâti) :	6 866

2. Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	5 025
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	69 018
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24 980
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	31 258

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	33
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	38
c. Base minimum	4 044
d. Locaux Industriels	0
e. Autres allocations	0

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	141 535
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
d. Taux figé de taxe d'habitation	19,47
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

Dotation pour perte de THLV :

	0
--	---

Dotation TH (Mayotte) :

	0
--	---

3. TAUX COMMUNAL

	0,927091
--	----------

4. TAUX COMMUNAL

Taux moyens communaux de 2020 au niveau national	Taux moyens départementaux	Taux plafonds 2021	Taux 2020 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 - col.15)
Taxe foncière (bâti) : 46,98	51,56	129,90	3,46000	125,44
Taxe foncière (non bâti) : 49,79	42,13	124,48	7,19000	117,29
CFE : 26,45	>>>	52,90	4,09000	48,81

5. TAUX COMMUNAL

Taux communal majoré	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
26,11	1,31	
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national 20,28	communale 20,62	

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée : Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017....	1 635 355 x	19,47 =	318 404
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....			81 257
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020.....			1 967
= ressources communales supprimées par la réforme.....			401 628 A

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....			459 460
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....			632
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune.....			
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....			460 092 B

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune....	342 412 +	459 460 =	801 872 C
--	-----------	-----------	------------------

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....	401 628 A -	460 092 B =	-58 464 D
---	--------------------	--------------------	------------------

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-58\,464 \text{ **D**}}{801\,872 \text{ **C**}}$$

$$0,927091 \text{ **E**}$$

Si **D** > 0 et **E** > 1) : commune sous-compensée

Si **D** < 0 et **E** < 1) : commune sur-compensée
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence **D** inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

